

PLÉIADE SICAV

**Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz
R.C. Luxembourg B 42.619**

Le conseil d'administration de la Sicav PLÉIADE a l'honneur d'informer les actionnaires que le prospectus d'émission sera adapté afin de tenir compte des modifications suivantes:

- Les deux compartiments «Obligations Livre Sterling» et «Livre Sterling Court Terme» seront fermés en date du 3 septembre 2004, suivant la décision du conseil d'administration prise en conformité avec les règles fixées par le prospectus d'émission. Les actions encore en circulation à cette date seront automatiquement rachetées.
- PLÉIADE a convenu avec la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, que les honoraires dus à la Banque concernant les services de Banque Dépositaire des avoirs de PLÉIADE, d'Agent d'Administration Centrale, de Domiciliation, Transfert et Enregistrement, de Paiement et de Calcul VNI, correspondants aux taux usuels au Luxembourg, sont payables à la fin de chaque mois, avec un minimum mensuel de 18 000 euros, à partir du 25 septembre 2004. Pour les compartiments, pour lesquels la valeur nette d'inventaire est calculée journalièrement, un montant forfaitaire annuel s'ajoute à cette commission.
- Pour tous les compartiments, les ordres de souscription, de conversion et de rachat d'actions reçus par PLÉIADE avant 12.00 heures (heure de Luxembourg) du jour ouvrable bancaire au Luxembourg précédant celui du Jour de Transaction seront exécutés le Jour de Transaction.

L'attribution d'actions, suite à la réception d'un Bulletin de Souscription dûment complété accompagné d'une traite bancaire, ou pour laquelle les instructions de transfert télégraphique ont été confirmées, avant 12.00 heures, s'effectuera par PLÉIADE le lendemain de la réception du Bulletin de Souscription si ce jour est un Jour de Transaction ou, dans le cas contraire, le Jour de Transaction suivant.

Pour les souscriptions ultérieures, l'attribution d'actions, suite à la réception de la traite bancaire, ou pour laquelle les instructions de transfert télégraphique ont été confirmés à PLÉIADE avant 12.00 heures, s'effectuera le lendemain s'il s'agit d'un Jour de Transaction et, dans le cas contraire, le Jour de Transaction suivant.

Les actions seront, en principe, rachetées au premier Prix de Transaction postérieur à la demande de rachat pour autant que celle-ci soit reçue avant 12.00 heures du jour ouvrable bancaire au Luxembourg précédant celui du Jour de Transaction.

Pour les compartiments à calcul VNI hebdomadaire, le Jour de Transaction sera le lundi.

Le nouveau prospectus de PLÉIADE peut être obtenu gratuitement, sur simple demande, auprès du siège social de la Sicav.

A partir de la date de publication de la présente et jusqu'au 25 septembre 2004, les investisseurs des compartiments restants ont la possibilité de demander le rachat de leurs actions, sans commission de rachat, auprès d'un des établissements ci-après:

Au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la sicav Pléiade à la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg située 2, place de Metz, à Luxembourg.

En Suisse, à la BANQUE SCS ALLIANCE S.A, Genève.

En France, à la C.I.C. SECURITIES, Paris.

En Espagne, à la BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO, Santander.